

F. Bruit

Liens aux autres thèmes :



Le bruit : prévenir les nuisances pour la santé publique et le cadre de vie



Quelques chiffres

40 % des picards sont fortement gênés par les nuisances sonores,

5 000 véhicules par jour, c'est à partir de ce trafic que les voiries sont considérées comme « potentiellement bruyantes »,

20 000 mouvements d'avions de plus de 20 tonnes, c'est le seuil dépassé par l'aérodrome de Beauvais-Tillé fin 2010,

65 000 véhicules par jour sur l'autoroute A1.

Le principal défi pour les années à venir est de :

- prévenir les nuisances sonores et limiter l'exposition au bruit

ETAT

Selon le baromètre santé environnement 2007 :

- 40 % des picards sont fortement gênés par les nuisances sonores, et près d'un Picard sur six déclare être en permanence ou souvent gêné par le bruit à son domicile,
- 30,2 % des personnes qui habitent dans un immeuble collectif sont souvent ou en permanence gênées par le bruit contre 11,6 % de celles qui habitent dans une maison indépendante,
- les effets sur la santé des bruits choisis sont sous-estimés, particulièrement par les plus jeunes. Seuls 12,7% des 18-25 ans estiment que le bruit peut présenter un risque très élevé pour la santé contre 28 % des 45-54 ans.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Classement des voies bruyantes, selon arrêtés préfectoraux Aisne (2003), Somme (1999), Oise (1999)

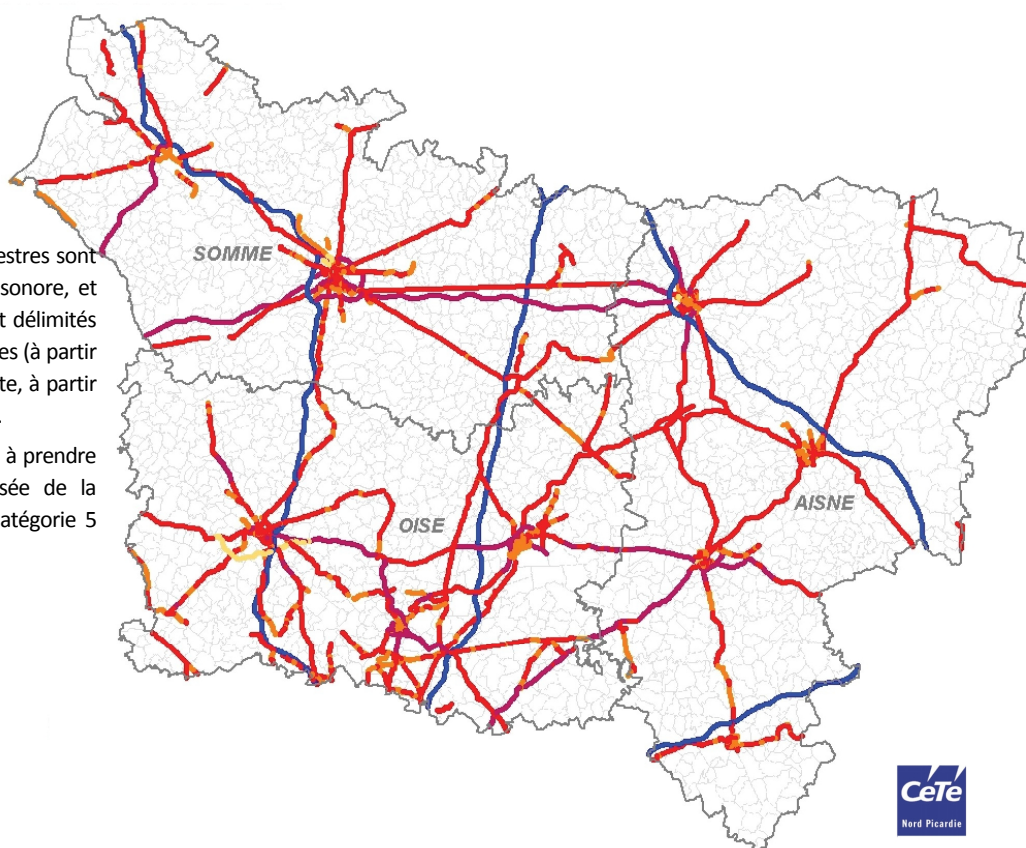
Source : DRE Picardie/SPAT - DDE 02/SUH/PCT - DDE 60/SAUE/CREE - IGN/GEOFLA/Route 120

Production. CETE Nord Picardie 2011

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en fonction de leur niveau sonore, et des secteurs affectés par le bruit sont délimités de part et d'autre de ces infrastructures (à partir du bord de la chaussée pour une route, à partir du rail extérieur pour une voie ferrée).

Les largeurs des secteurs de nuisance à prendre en compte pour chaque voie classée de la catégorie 1 (la plus bruyante) à la catégorie 5 sont :

- en catégorie 1 : 300 m.
- en catégorie 2 : 250 m.
- en catégorie 3 : 100 m.
- en catégorie 4 : 30 m.
- en catégorie 5 : 10 m.



PRESSIONS

Fin 2010, l'**aéroport de Beauvais-Tillé** a dépassé les 20 000 mouvements de plus de 20 tonnes (source ACNUSA). En outre, quelques communes du sud de l'Oise subissent également les nuisances de l'aéroport de **Roissy Charles de Gaulle, et de Persan-Beaumont**. Bien que l'aéroport de Roissy ne soit pas en Picardie, sa proximité avec les communes du sud de l'Oise peut constituer une gêne.

Des nuisances sonores peuvent aussi être générées par le **voisinage**, soit des équipements socio-culturels, des activités, des installations industrielles...

Le développement des **parcs éoliens** dans la région est marqué par une prise de conscience quant aux potentielles sources de nuisances sonores pour les riverains.

REPONSES

Le **classement sonore des infrastructures picardes** vise à réduire l'exposition au bruit de l'urbanisation (notamment les autoroutes A1, A16, A26, A4 et principales voies SNCF (TGV, Paris-Amiens...) classées en catégorie 1). Ce classement devrait être révisé courant 2012 dans de nouvelles cartes de bruit. L'**observatoire départemental du bruit des transports terrestres** vise à recenser les zones de bruit critiques et ainsi établir une cartographie des **points noirs de bruit à résorber, dans le plan de prévention du bruit dans l'environnement**. Les **cartes de bruits des grandes infrastructures de transport terrestre** (définies selon les seuils de la 1^{ère} échéance de la directive) sont publiées depuis 2008-2009 en Picardie, pour ce qui concerne les autoroutes, routes nationales et voies ferrées ; les routes départementales et communales l'ont été en 2011. A venir les cartes de bruit des autres infrastructures et les plans de prévention du bruit dans l'environnement correspondant.

La **communauté d'agglomération d'Amiens Métropole** devrait élaborer son **plan de prévention du bruit dans l'environnement** d'ici 2013, conformément à la 2^e échéance de la directive.

6 aéroports picards disposent d'un plan d'exposition au bruit (PEB), sur les 14 aérodromes pouvant induire des nuisances sonores dans les communes picardes (dont 2 en Ile-de-France).

Que dit le Grenelle ?

- résorption des 130000 points noirs au niveau national,
- traitement phonique de 200 000 logements impactés par le bruit pour 450 millions d'euros,
- travailler en synergie avec les thèmes de l'isolation thermique et des déplacements (aspect énergétique).

Cadrage en Picardie

Plan régional santé environnement 2 (PRSE 2) adopté en 2011

UN INDICATEUR PARMI D'AUTRES

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres concerne toutes les routes supportant un trafic supérieur à 5000 véhicules/jour et voies ferrées un trafic supérieur à 50 trains interurbains/jour et au moins 100 trains urbains ou bus/jour.

Ce classement est en cours de mis à jour.

	Aisne	Oise	Somme	Picardie
Autoroutes	134	135	192	461 km
	totalité du réseau	totalité du réseau	totalité du réseau	
Routes nationales	440	400	292	1132 km
	totalité du réseau	totalité du réseau		
Voies SNCF	98	235	208	541 km
Routes départ. et voies communales	270	570*	270	1110 km

Sources : DDT 02- 60 -80, selon AP 2003/1999/1999

Linéaire de voies classées bruyantes en km